

COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal ordinaire du 24 Février 2020

<p>Date de convocation : 18 Février 2020</p> <p>Date d'affichage : 28 Février 2020</p> <hr/> <p><u>Membres :</u></p> <p>En exercice :18</p> <p>Présents :13</p> <p>Votants :13</p> <hr/> <p>Rendu exécutoire après Transmission à la Sous-préfecture : 28 Février 2020</p>	<p>Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. COURTEILLE Eric, Maire :</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>BOISHY Martine – DESLOGES Gilbert – FERMIN Joëlle - GAOUYAT Claude – JEHAN Gabriel - LEBOISNE Sébastien - LEMOUSSU Joël – LELIEVRE Aline--- PARIS Jean-Claude – PARIS Solange – PETITPAS Robert – ROUPENEL Rolande</p> <p><u>Etaient absents :</u> GAUCHER Antoine - LANGLOIS Patrice, POIRIER Marcel — GRASMENIL Eric – VAUFLEURY Gilles</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sébastien LEBOISNE</p>
---	---

Objet : Tarifs de concessions du cimetière de Buais et St Symphorien des Monts.

Monsieur le maire présente un mail du trésorier concernant la suppression de la formalité obligatoire de l'enregistrement selon l'extrait de la loi de finances 2020 (L21).

Un nouvel article 637-bis du CGI stipule que les frais d'enregistrement pour les concessions perpétuelles sont supprimés depuis le 01 janvier 2020.

La formalité d'enregistrement n'étant déjà pas obligatoire pour les concessions temporaires, nous n'avons plus aucune obligation de faire enregistrer les concessions de cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Concessions cimetières			
	<u>30 Ans</u>	<u>50 Ans</u>	<u>Perpétuelle</u>
Saint-Symphorien- des-Monts	150 €	300 €	1000 €
Buais	250 €	450 €	1000 €

Espace cinéraire de Buais-les-Monts			
	<u>10 Ans</u>	<u>30 Ans</u>	<u>50 Ans</u>
Cave-urne (Buais et St Symphorien des Monts)	150 €	370 €	700 €
Colombarium	150 €	400 €	740 €

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

Buais-les-Monts, le 25 Février 2020

COURTEILLE Eric,
Le Maire de Buais-les-Monts